CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente juin à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT-VRAN légalement convoqué le 23 juin 2026, s'est assemblé à la Mairie, sous la présidence de Mme GASPAILLARD Evelyne, Maire.

Présents : Mme GASPAILLARD Evelyne, M. POSTAIRE Xavier, Mme RUELLAN Christelle, M. DESBOIS Dominique, Mme GONTHIÉ Martine, M. BEAUSSERON Franck, M. CHEREUL Joël, M. CARDIN Yannick, M. MARCHAND Philippe, M. VIEIRA Pascal, Mme BONNET Cécile, Mme BIHEL Rachel, Mme BADOUARD Sandrine, Mme COUDÉ Sophie, Mme ROUILLÉ Maëlle

formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire : M. POSTAIRE Xavier

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres votants : 15

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026
- Décisions du Maire
- Référent GIP Hardouinais Mené
- Végétalisation de la cour de l'école : accompagnement de l'ADAC 22
- Questions et informations diverses

Évelyne Gaspaillard, présente aux membres du conseil municipal, Lyne Meunier qui, en l'absence de nouveau candidat, à souhaiter prolonger son mandat de conseillère communautaire pour les 2 années à venir. Les élus seront attentifs aux projets communautaires et à ses souhaits spécifiques pour notre commune : Félicitations pour son engagement !

Présentation des activités du CIJ :

- Réunions mensuelles organisées autour de différentes thématiques.
- Apprentissage de la citoyenneté et organisation en collectif
- Les jeunes conseillers sont amenés à organiser des événements, à faire visiter leur commune et à la présenter aux autres jeunes membres.

L'an passé, Lyne Meunier a notamment organisé un après-midi jeux ainsi qu'une collecte d'objets destinés à être distribués dans des pays d'Europe de l'Est.

Le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 est approuvé à l'unanimité.

Décisions du Maire

Par délibération DEL310326_02 en date du 31 mars 2026, le conseil municipal a délégué certaines attributions au Maire sur dix-neuf domaines prévus par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ces délégations.

DEVIS SIGNÉS			
Date	**Objet**	**Montant HT**	**Montant TTC**
18/06/2026	Offre sécurité VERISURE Hangar service technique Installation et mise en service	473.50 €	568.20 €
18/06/2026	Offre sécurité VERISURE Hangar service technique Abonnement par mois	56.00 €	67.20 €
18/06/2026	Offre sécurité VERISURE Mairie Installation et mise en service	746.50 €	895.80 €
18/06/2026	Offre sécurité VERISURE Mairie Abonnement par mois	64.00 €	76.80 €
23/06/2026	3 ventilateurs sur pied BLACK AND DECKER	313.58 €	376.30 €

DEL300626_01 : Désignation d'un nouveau représentant de la commune au sein du GIP HARDOUINAIS MENÉ

Le Maire rappelle que, par délibération en date du 31 mars 2026, le conseil municipal avait désigné Mme GASPAILLARD Evelyne pour représenter la commune au sein du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Hardouinais Mené. Dans le même temps, Mme le Maire ayant été désignée représentante du CIAS de Loudéac communauté, il convient de pourvoir à son remplacement comme représentante de la commune afin d'assurer la continuité de la participation de la collectivité aux travaux du GIP.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de nommer M. POSTAIRE Xavier en qualité de représentant titulaire au sein du GIP « Hardouinais Mené », en remplacement de Mme GASPAILLARD Evelyne.
- DIT que ce mandat est confié jusqu'à la fin du mandat municipal en cours.

DEL300626_02 : Approbation du projet de végétalisation de la cour d'école et de l'espace jardin – Sollicitation de l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor (ADAC22)

La commune souhaite transformer la cour de l'école actuelle, intégralement imperméabilisée en enrobé noir, afin de lutter contre les îlots de chaleur et d'améliorer le cadre de vie scolaire.

À la suite de l'étude de conception ambitieuse et qualitative remise au printemps 2026 par les étudiants du BTS Aménagements Paysagers du campus de Merdrignac, une réunion avec l'ADAC22 a été organisée le 27 mai dernier. Cette rencontre a permis de confirmer des propositions présentées par les étudiants ainsi que certaines difficultés techniques. L'ADAC22 propose deux scénarios pour mener à bien cette opération :

- Scénario 1 (Ambitieux) : Requalification majeure (abaissement de la cour, terrassements, soutènements, nouvel accès). Coût estimé : ~100 000 € HT (80 à 120 €/m²). *Mission ADAC requise : 3 jours d'assistance pour le recrutement d'un cabinet de paysagiste concepteur.*
- Scénario 2 (Sobre) : Aménagement paysager adapté au relief existant, réduction de l'allée de secours à 2m pour libérer l'espace jardin, reprofilage des talus, clôture et structure de jeu. Coût estimé : 30 000 € à

  40 000 € HT (~30 €/m²). *Mission ADAC requise : 3 jours pour la réalisation de l'esquisse, des métrés et du chiffrage détaillé.*

La commune sollicite aujourd'hui l'ADAC22 pour entrer en phase opérationnelle selon l'option retenue.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

1. **APPROUVE** le lancement du projet de végétalisation de la cour d'école et d'aménagement de l'espace jardin.
2. **DECIDE** de retenir le Scénario 2 « Sobre » pour la mise en œuvre des travaux.

3. **SOLLICITE** l'accompagnement technique de l'ADAC22 pour la phase opérationnelle.
4. **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec l'ADAC22 ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
5. **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1) **Élagage des arbres** : les arbres situés sur des propriétés privées et dépassant sur la voie publique doivent être, par sécurité, élagués régulièrement par leurs propriétaires. L'absence de respect de cette obligation entrainera l'envoi d'un courrier simple rappelant cette obligation. Sans intervention dans le délai imparti, une mise en demeure sera adressée. Si le propriétaire ne réagit toujours pas, la municipalité fera procéder elle-même à l'élagage, les travaux étant ensuite facturés au propriétaire.
2) **Eau** : la prise de compétence eau potable par Loudéac Communauté Bretagne Centre (LCBC) est un sujet d'actualité. Les syndicats et communes devront se prononcer dans les mois à venir. Des réunions par bassin de vie, à l'attention de tous les conseillers municipaux sont programmées à la rentrée de septembre. Dans l'attente, le projet de construction d'un nouveau château d'eau sur le site de Villeneuve, se poursuit. La capacité sera environ triplée par rapport à l'ouvrage actuel, à proximité duquel il sera implanté. Le coût est aujourd'hui estimé à 2,5 millions d'euros. Les élus doivent se prononcer sur trois projets architecturaux proposés ; le projet n°1 se détache actuellement. Les voisins seront également invités à se prononcer.
3) **Plan communal de sauvegarde (PCS)**

   Suite aux élections de mars, une révision du PCS devra être engagée afin de l'actualiser.
4) **Cantine**

   Une procédure de gestion des restes de repas est en cours d'élaboration. Un échange avec l'ensemble des adhérents du pôle culinaire de Merdrignac est souhaité pour une finalisation pour la rentrée scolaire.
5) **Bibliothèque**

   Malgré plusieurs interventions, un dysfonctionnement des sanitaires persiste.
6) **Communication**

   - Création d'un compte Facebook avec un cadre précis validé.
   - Concernant le nouveau logo de la commune, un appel à projets sera lancé auprès de la population.

Le Secrétaire de séance,

Xavier POSTAIRE

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-... Côtes d'Armor

Evelyne GASPAILLARD